

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 MARS 2015 A 20 HEURES

COMPTE-RENDU

Etaient présents : MM. et M^{mes} Francis SIGOIRE, Nathalie PELLET, Yves MEYER, Béatrice MASSON, Gaëtan SEGURA, Claire GOMEZ, Norbert MANUEL, Eliane BAZIN, Romain JARJAVAL, Annie CLAIR, Julien GOUTEYRON, Jacques PIOT, Rachida MALTOUF, Jean-Christophe SOINNE, Aurélie SOUALLE, Rémi MAURICE, Maryse JULIEN, Sylvain LASSABLIERE, Danielle LERICHE, Dominique CALAIS, Ysabel LANNEZ, Magali RIBEIRO.

Etait excusée : M^{me} Maryse BLANC (procuration à M^{me} Annie CLAIR).

Monsieur le Maire ouvre la séance, remercie l'assemblée pour sa présence.

M. Rémi MAURICE se propose pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

1) Approbation du compte-rendu de la séance du 23 février 2015

Vote du conseil : accord à l'unanimité

2) Versement au fonds de solidarité pour le logement

Monsieur le Maire expose que nous sommes appelés, comme chaque année, à apporter notre concours au Fonds de Solidarité pour le Logement, dont la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain assure la gestion comptable et financière, sous la responsabilité du Conseil Général.

Afin de mobiliser des ressources suffisantes en faveur du logement des ménages démunis, la contribution sollicitée s'élève à 0,30 € par habitant, soit pour notre commune **977,70 euros** (3 259 habitants x 0.30 euros).

Cette somme est inscrite au budget primitif 2015.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

3) Convention avec la Société Protectrice des Animaux (SPA)

M^{me} Béatrice MASSON, adjointe, rappelle au conseil municipal les termes de la convention proposée par la SPA pour la capture et l'accueil des chiens, l'accueil des chats errants ou en divagation sur la voie publique, et leur transport éventuel en fourrière.

Les conditions financières de la convention appellent une participation de 0,32 € par habitant, soit une somme totale de 1 042,88 € pour 3 259 habitants.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité, et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

4) Affectation des résultats de l'exercice 2014

Monsieur le Maire propose au conseil d'inscrire aux budgets primitifs de l'exercice 2015 les affectations des résultats suivantes :

- **Dans le budget de la commune**, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2014 (594 208,53 €) est affecté au compte 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés) afin de compenser partiellement le déficit global d'investissement (1 193 063,35 €).
Le déficit d'investissement (744 835,58 €) est inscrit au compte 001 (déficit antérieur reporté).

- **Dans le budget du service de l'eau**, le résultat de fonctionnement (40 607,12 €) est affecté au compte 002 (excédent antérieur reporté).
L'excédent d'investissement (8 430,44 €) est inscrit au compte 001 (excédent antérieur reporté).

- **Dans le budget du service de l'assainissement**, le déficit de fonctionnement (16 013,28 €) est inscrit au compte 002 (déficit antérieur reporté). L'excédent d'investissement (69 233,59 €) est affecté au compte 001 (excédent antérieur reporté).

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

5) Vote des taux d'imposition

M. le Maire présente au conseil l'état 1259 de notification des bases et taux d'imposition des taxes directes locales pour 2015.

Il rappelle les décisions prises lors du débat d'orientations budgétaires du 23 février 2015, conduisant à augmenter les taux d'environ 5%, afin d'amortir partiellement les fortes diminutions des dotations d'Etat qui nous sont attribuées.

Les taux des 3 taxes d'imposition locale proposés sont :

. taxe d'habitation :	9,23% au lieu de 8,80%
. taxe sur le foncier bâti :	12,00% au lieu de 11,43%
. taxe sur le foncier non bâti :	49,88% au lieu de 47,54%

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

6) Vote des subventions aux associations

M^{me} Béatrice MASSON, adjointe, présente et commente au conseil le tableau des subventions aux associations.

Elle précise que, comme chaque année, une convention sera établie avec la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) Les Ain'Trépides pour le versement en trois fois des subventions concernant la restauration scolaire, l'accueil périscolaire et l'animation du conseil municipal d'enfants.

A l'unanimité, le conseil municipal donne son accord pour le versement des sommes proposées, les membres des bureaux et conseils d'administration ne participant pas au vote des subventions de leurs associations respectives.

7) Précisions sur les tarifs de l'eau et de l'assainissement

M. le Maire apporte des précisions complémentaires par rapport au sujet qui a fait l'objet d'une délibération lors de la réunion du conseil du 23 février dernier.

Il rappelle le contexte général de financement de la construction de la nouvelle station d'épuration intercommunale et de l'installation des réseaux de transport des eaux usées : sur un coût total de 26 millions d'euros, et après déduction des subventions, le projet coûtera environ 20 millions d'euros à l'intercommunalité et aux communes concernées par le service.

Le montant de la participation de Béligneux au budget de l'assainissement de la 3CM en 2015 conduira à élever le montant des redevances facturées aux habitants de 59 500 €.

Cette somme sera obtenue en fixant le montant de l'abonnement annuel à 40 €, et la part proportionnelle à 1,15 € par mètre cube d'eau consommée.

En ce qui concerne le budget de l'eau, M. le Maire précise que le prix de base pour que la commune et l'intercommunalité puissent bénéficier de subventions est fixé à 0,90 €, ce qui a conduit à fixer le tarif du mètre cube à 0,2892 € pour la part proportionnelle.

Après en avoir débattu, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité sur les explications fournies par Monsieur le Maire.

8) Vote des budgets 2015

Monsieur le Maire présente à l'écran les sections de fonctionnement et d'investissement du budget principal et des budgets annexes des services de l'eau et de l'assainissement.

Les documents explicatifs et les tableaux budgétaires sont remis à tous les membres de l'assemblée.

Monsieur le Maire rappelle que les éléments soumis au vote sont très peu différents de ceux analysés lors du débat d'orientations budgétaires du 23 février dernier.

Il précise aussi que la commune sera amenée à contracter en cours d'exercice un emprunt de 200 000 euros pour répondre à la réalisation des investissements votés.

A l'unanimité, le conseil donne son accord sur les trois budgets, et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents les concernant, et à recourir à l'emprunt.

9) Adhésion à un groupement de commandes pour l'achat d'électricité

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que conformément à l'article L.337-9 du Code de l'Energie, les tarifs réglementés de vente d'électricité seront supprimés à compter du 1^{er} janvier 2016, pour les sites au tarif « Jaune » et au tarif « Vert » dont la puissance souscrite est supérieure à 36 kVa.

Dans ce cadre, le groupement de commandes est un outil qui peut permettre d'effectuer plus facilement les opérations de mise en concurrence.

Le SIEA propose d'être coordonnateur d'un groupement de commandes regroupant les communes, leur CCAS le cas échéant, et les groupements de communes du département de l'Ain.

Le coordonnateur du groupement est le Syndicat Intercommunal d'Energie et de e-communication de l'Ain (SIEA). Il sera chargé d'organiser, dans le respect du Code des Marchés Publics, l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs prestataires afin de permettre de répondre aux besoins exprimés par les membres du groupement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- accepte les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés,
- autorise l'adhésion de la commune au groupement de commandes ayant pour objet l'achat d'électricité et de services associés,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de groupement, et toutes autres pièces nécessaires,
- autorise le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la ville de Béligneux.

10) Liste des marchés attribués en 2014

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'un seul marché public a été conclu en 2014, celui à bons de commandes pour les opérations de voirie et réseaux.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

11) Ateliers municipaux : échange de places de stationnement

Monsieur le Maire expose que les copropriétaires de l'espace Europe Parc, où se trouvent les ateliers municipaux de la commune, ont réfléchi à une répartition plus cohérente de leurs places de stationnement respectives.

Neuf places sont affectées à la commune : il est proposé de les installer à proximité de nos locaux, trois devant ceux-ci et six en face de l'entrée de nos ateliers. La commune cède la place 85, et acquiert sans frais les places 206, 207 et 208.

Ceci suppose qu'un accord soit donné au syndic de copropriété pour la réalisation d'un échange de places.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité sur la nouvelle répartition présentée, et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à son officialisation.

12) Décisions du maire

Monsieur le Maire énumère la liste des décisions prises depuis la dernière réunion du conseil municipal, et qui concernent essentiellement des avenants positifs et négatifs au marché de l'évolution du groupe scolaire.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

13) Echos des commissions municipales

*** Aménagement de l'espace bâti, Information/communication, TIC et organisation des cérémonies : M^{me} Nathalie PELLET**

Pour la commission communication, le périodique se finalise ; les associations qui ont organisé récemment des manifestations ont été contactées pour qu'elles transmettent leurs articles avec des photos.

Suite au mail envoyé aux membres de la commission, les dates du mercredi 25 mars et du jeudi 26 mars sont proposées pour une prochaine réunion.

Pour la commission urbanisme, notre population présente de nombreux projets aussi bien en travaux d'amélioration qu'en constructions nouvelles. L'activité est donc continue et régulière tout au long des semaines.

*** Bâtiments communaux, patrimoine et marché : M. Yves MEYER**

Le projet d'installation de vidéoprojecteurs dans les classes se concrétise et, selon les demandes des directrices, une classe de la maternelle, trois classes de l'élémentaire et la nouvelle bibliothèque en sont pourvues.

Des meubles pour la bibliothèque ont été fabriqués sur mesure par notre agent technique Sébastien RONGIER ; le coût a été divisé par trois. C'est également lui qui réalisera le mobilier de l'accueil périscolaire ; il a installé une cloison qui sépare les escaliers du coin rangement du périscolaire.

L'ancien contrat EDF du compteur périscolaire a été résilié, c'était le dernier des cinq contrats devenus obsolètes. Un regroupement électrique de tous les bâtiments du groupe scolaire est actuellement réalisé sur un seul compteur au tarif jaune.

En attendant le futur parking du personnel des écoles, les dernières parties en herbe ont été enlevées, un bicouche bitume gravier de remise à niveau a été coulé.

Le terrain de jeux du clos bouliste, inondé à chaque pluie, a été remis en état par le changement des tuyaux de drainage et la pose de regards supplémentaires de récupération du sable.

La rénovation des arrêts de bus sera effectuée courant du mois d'avril.

* **Vie associative, économie, jeunesse et sport, périscolaire, tourisme** :

M^{me} Béatrice MASSON

Après différentes réunions, la commission remercie les membres de la nouvelle association "**Animons Béligneux**" qui a repris l'organisation de la farfouille en collaboration avec l'union commerciale BéBa ArtCom. Elle aura donc lieu le dimanche 7 juin en plein centre de la Valbonne.

Cette association représentera la commune de Béligneux pour l'événement Intervillages qui aura lieu le samedi 3 octobre 2015 à Montluel.

Pour ces deux grandes manifestations, l'association "Animons Béligneux" aura besoin de bénévoles.

Le vendredi 19 juin aura lieu la fête de la musique à Béligneux village sans projection de cinéma. La commission lance un appel aux jeunes talents musicaux et aux danseurs de la commune pour participer.

Le projet de Relais d'Assistants Maternels avance après une réunion avec les mairies de Balan, Bressolles et Béligneux. Un budget prévisionnel est en cours de réalisation pour le financement.

La ludothèque de la Côtère a réalisé un questionnaire à l'attention des habitants, des collectivités, des écoles et des assistants maternels du secteur de la 3CM. Le but est de créer un espace d'échanges et de rencontres sur la Côtère avec le concours des communes, de la CAF et du Conseil Général de l'Ain.

* **Voiries et réseaux, environnement, sécurité** : **M. Gaëtan SEGURA**

- Le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) réfléchit pour la pose de matériels de vidéoprotection sur deux sites (le groupe scolaire et la place de la Valbonne). Si nous retenons le projet, l'investissement sera réalisé en 2016 (22 000 euros HT, plus frais annuels de 2 500 euros HT).

- Avril mai : démarrage des marquages au sol (passages piétons ,stops, dents de requins, cédez le passage) et l'année prochaine lignes axiales, marquage des ilots, ...). Dans la même période sera effectué le "PATA" pour boucher les trous sur les chaussées.

- Un état de toute la signalétique routière a été réalisé afin d'entretenir la sécurité sur nos voiries.

* **Affaires scolaires et sociales : M^{me} Claire GOMEZ**

Le 26 mars 2015, l'école maternelle participera à la manifestation nationale « La Grande Lessive » qui consiste à exposer, en extérieur, des réalisations (dessin, peinture, photo...) sur des fils d'étendage à l'aide de pinces à linge. Les parents peuvent également participer, avec leurs enfants, en accrochant quelque chose, le thème étant « transparent/opaque ».

Le 10 avril, ce sera carnaval aux écoles avec un défilé des enfants de l'école élémentaire dans les rues de La Valbonne.

A cette occasion, le Sou des écoles organisera un lâcher de ballons, vers 16 heures. Un cadeau sera offert pour les trois ballons qui auront parcouru les plus grandes distances.

La commission va se réunir très prochainement pour étudier l'éventualité de rendre payants les Temps d'Activités Périscolaires (TAP).

Monsieur le Maire lève la séance à 22h00.